

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET**  
**SYNTHÉTIQUE**  
**DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**COMMUNE D'UZA**



L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre au citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, antériorité et équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 de la commune d'Uza a été voté le 31 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté en mairie sur simple demande.

L'équilibre du budget se présente comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	128 408.85 €	128 408.85 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	423 673.89 €	423 673.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>552 082.74 €</b>	<b>552 082.74 €</b>

## **I. SECTION FONCTIONNEMENT**

La section fonctionnement permet à la commune d'assurer le fonctionnement quotidien de la commune. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées par :

- les salaires du personnel municipal : 1 secrétaire de mairie titulaire à 80% et un agent technique titulaire à 100%. A cela s'ajoute les indemnités de fonction de 3 élus.
- l'entretien et les charges des bâtiments communaux : église, atelier municipal, mairie et salle des fêtes.
- les achats de matières premières et fournitures
- les prestations de services effectuées (locations diverses de matériel informatique...)
- les subventions versées aux associations : cette année, la commune versera une subvention de 1000€ à l'association Les Chats Libres de Côte Landes Nature qui a œuvré en 2021 pour la stérilisation des chats errants sur la commune.
- les intérêts sur emprunts : pas de budget prévu en 2022, la commune ayant soldé ses emprunts pour la toiture de l'église ainsi que celui de la salle des Bruyères en 2021.

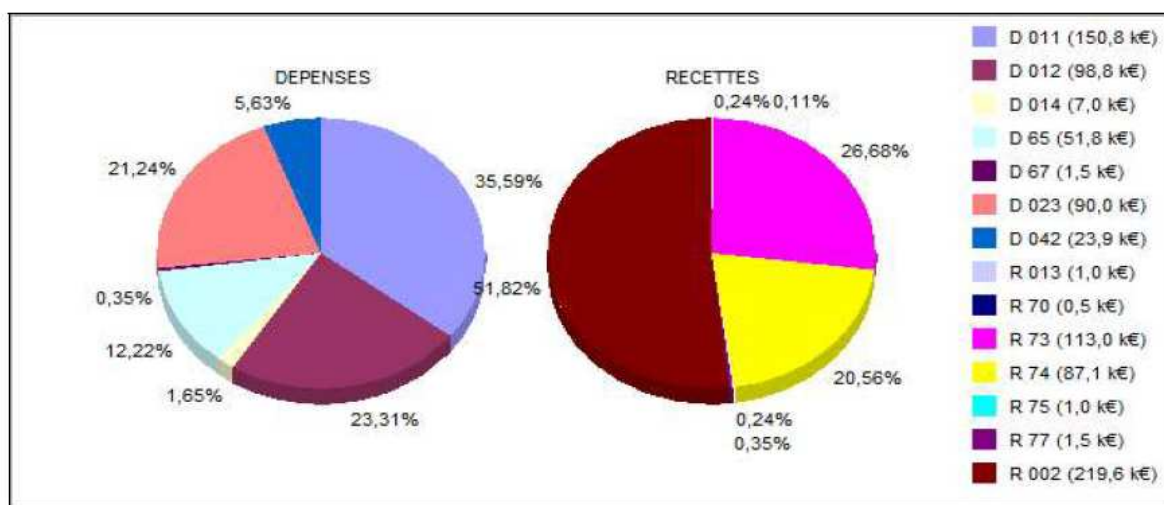
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies par la population : location de la salle des fêtes, achat de concessions
- des dotations versées par l'Etat : dotation globale de fonctionnement, de solidarité rurale, attribution de compensations
- des impôts locaux : depuis 2021, la perception de taxe d'habitation a été supprimée et remplacée par une part départementale sur la taxe foncière des bâtis.

Le Conseil Municipal a souhaité maintenir les taux des impôts locaux par rapport à l'année 2021, à savoir :

- Taxe Foncière communale sur les Propriétés bâties : **38.27 %**  
*Dont Taux départemental TFPB : 16.97 %*
- Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : **44.05 %**

### Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette



### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	150 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	98 750,00
014	Atténuations de produits	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	51 773,38
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
023	Virement à la section d'investissement	90 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 850,51
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>423 673,89</b>

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	450,00
73	Impôts et taxes	113 029,00
74	Dotations, subventions et participations	87 116,00
75	Autres produits de gestion courante	1 010,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	219 568,89
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>423 673,89</b>

## II. SECTION INVESTISSEMENT

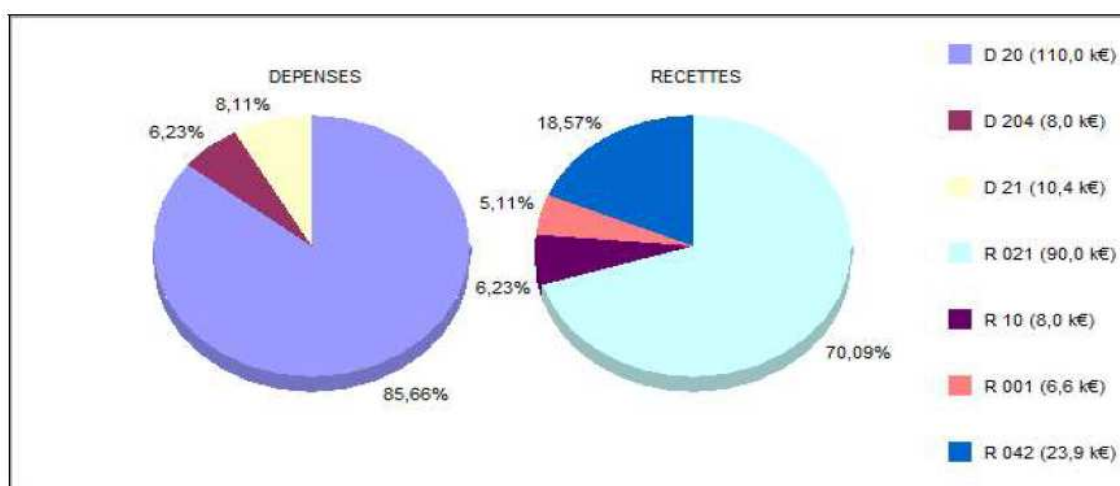
Les dépenses d'investissement de la commune d'Uza sont essentiellement constituées par :

- Les remboursements d'emprunt : plus d'emprunt en cours en 2022.
- Les dépenses directes d'investissement pour 2022:
  - Installation d'un caveau pour matérialiser l'ossuaire du cimetière communal ainsi que la reprise de sépultures en terrain communal.
  - travaux d'éclairage public – remplacement de 12 lanternes bulles route de Cherte et chemin de Pellica.
  - La commune prévoit d'investir dans des panneaux pour signaler les lieu-dits de la commune.
  - En matière de travaux, l'année 2022 sera consacrée aux études et diagnostics divers pour la restauration de l'église et la réhabilitation du logement communal.

Les recettes d'investissement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- du FCTVA : récupération de la TVA sur les investissements de l'année 2022
- de la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme délivrées par la commune

### Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette



### Dépenses d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 408,85
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>128 408,85</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 994,37
001	Excédent d'investissement reporté	6 563,97
021	Virement de la section de fonctionnement	90 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 850,51
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>128 408,85</b>